

Le candidat du procureur général Renouard rencontre beaucoup d'opposition dans le centre du Sénat. Le fauteuil inamovible de défunt M. Ricard sera donc très disputé.

Des bruits assez graves courent dans les milieux républicains au sujet de l'entente entre le cabinet et les gauches.

Cette entente serait très compromise. Des députés que je viens de voir, disent qu'il règne, dans le centre gauche particulièrement, un sourd mécontentement très intense et très aigre, contre la conduite du ministre en matière administrative.

La gauche et le centre, lui accorderont un peu tout ce qu'il voudra en matière législative. La plupart de leurs membres se considèrent dorénavant et déjà comme des futurs ministres; mais le désaccord provenant du désappointement de nombre d'ambitieux personnes fera éclater, peut-être à bref délai une crise redoutable pour le cabinet.

Les protégés du centre gauche avaient espéré mieux de M. Dufaure et de M. de Marcère; ils ne leur pardonnent pas de trop tarder à leur octroyer une situation.

C'est leur tour, disent-ils, et ils ne veulent pas le manquer, mais ils vont être mécontents, dit-on.

Le mouvement administratif qui se prépare doit être très accablé.

Au précédent, les collègues de M. de Marcère ont sauvé plusieurs fonctionnaires. Ainsi, M. Teisserenc de Bort, pour sa part, a protégé l'un des plus menacés d'une révocation pure et simple.

M. L. Say, Waddington, Decazes ont obtenu divers autres maintiens en fonction.

Cette fois M. de Marcère a démontré à ses collègues qu'il avait fait droit à leurs demandes, ménagé tous leurs protégés, et qu'il fallait lui laisser désormais sa libre initiative, ce qui a été reconnu tout naturel.

Donc, le remaniement imminent sera beaucoup plus républicain que les autres.

On annonce, pour la fin de juin, l'émission du nouvel emprunt de la ville de Paris, emprunt qui, quoique voté par le conseil municipal radical, est vivement attaqué par M. Gambetta et ses amis.

Les chemins français restent stationnaires dans leur remarquable formation; les lignes des compagnies du Nord-Est, de Lille à Valenciennes, et de Lille à Béthune avec la compagnie du Nord sont terminées et définitivement en vigueur; quant aux chemins étrangers, ils sont diversement partagés.

L'abondance des capitaux est plus grande que jamais. Mardi prochain, 13 courant, le compteur d'escompte ouvrira ses guichets et la souscription publique des 57,338 obligations de 500 fr. du chemin de fer central-Suisse. On sait avec quelle attention avec quel soin minutieux, le compteur d'escompte étudie un affaire avant de lui accorder son puissant patronage. Le central Suisse, fondé en 1853, a toujours joui d'un crédit exceptionnel; son rendement kilométrique annuel atteint en moyenne 40 mille francs. Le réseau part de Bâle, où il se rattachait à l'ancienne ligne française de Paris à Mulhouse; vers l'ouest, il aboutit à Solère et à Bienna; vers le midi, à Brème et à Thun. Vers l'est à Aarau et Lucerne. Les titres offerts au public sont au porteur et rapportent 20 fr. net; le prix de l'émission est de 387 fr. 50 jouissance 1<sup>er</sup> août 1876.

Quant au revenu, il ressort à 3,61 %

en tenant compte de la prime de remboursement. Ajoutons que la compagnie prendra à sa charge les impôts résultants de la loi française et que la concession dont elle jouit est perpétuelle au lieu d'être limitée, comme en France, à quatre-vingt-dix-neuf ans.

P.-S. — Aujourd'hui, à Versailles, on disait M. le duc Decazes de plus en plus compromis. Il devait être interpellé hier par M. Dreolle, mais celui-ci y a renoncé, parce que la gauche ne l'aurait pas suivi à cause de ses opinions bonapartistes. Le coup, qui ne peut tarder, viendra donc probablement de la gauche.

La gauche du Sénat a désigné M. Jules Simon pour défendre le projet Waddington.

Il a été distribué aujourd'hui au Sénat un grand nombre de pétitions demandant le maintien de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur. M. Jules Brame a déposé sur le bureau celles qui lui ont été envoyées par le Journal de Roubaix et par la Gazette de Tourcoing.

DE SAINT-CHÉRON.

### SÉNAT

Président de M. d'Audiffret-Pasquier. Séance du 7 juin

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. M. Rouvier dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la limitation de la fabrication de la monnaie d'argent.

M. Grivat dépose le rapport sur la proposition de M. Pouchet de Car il, portant abrogation de la loi du 13 août 1874 relative à l'aménagement de la forêt de Fontainebleau.

M. Bricard dépose une pétition demandant le maintien des art. 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

M. Depeyre dépose une pétition réclamant le maintien de la loi sur l'enseignement supérieur.

M. de Lorgeril dépose sur le bureau les pétitions signées par les habitants des départements des Côtes-du-Nord et de la Mayenne demandant le maintien de la loi sur l'enseignement supérieur.

L'ordre du jour appelle la 3<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi relatif au Sénat.

Un amendement de M. de Kerlérou demandant qu'aucun sénateur ne fasse partie de trois commissions est renvoyé à la commission.

M. Hubert Delisle soumet un amendement tendant à ce que l'examen du budget soit renvoyé à des conseils spéciaux.

M. Bertaud et Picard combattent cet amendement, qui est appuyé par MM. Léon Say et de Parieu.

Le 1<sup>er</sup> paragraphe est adopté par 168 voix contre 108, le 2<sup>e</sup> par 151 voix contre 94, le 3<sup>e</sup> par 137 voix contre 89.

M. Tolain fait observer que le scrutin porte uniquement sur la prise en considération.

M. de Lavegne demande qu'on fixe au 16 juin l'élection d'un sénateur inamovible.

M. Chantemerle développe un amendement portant que les bureaux et les commissions se réunissent toujours à Versailles.

Cet amendement est adopté après un pointage par 151 voix contre 132.

La suite de la discussion du règlement est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 20.

Un député, dans une discussion précédente en faveur de l'Église, dit que l'Église doit être respectée et qu'il la défendra, mais qu'elle ne doit pas être usurpatrice et empiéter sur la politique.

L'orateur fait ensuite l'éloge de l'École normale. M. Cassagnac interrompant M. Raoul Duval, s'écrie: « Nous avons parlé en catholique, nous vous reconnaissons le droit de parler en protestant. »

M. Raoul Duval répond qu'il ne doit y avoir à la Chambre ni catholiques ni protestants, mais seulement des esprits voulant le bien de la France.

Le discours est très applaudi par la gauche et par le centre. M. Raoul Duval, spécialement au point de vue du recrutement du jury, et déclare la responsabilité qu'il encourrait.

Il repousse donc l'amendement tant en son nom personnel qu'au nom du gouvernement.

La Chambre procède à un scrutin et rejette par 253 voix contre 97, l'amendement de M. Raoul Duval.

M. Rouher demande si les facultés libres pour offrir les premiers grades, qui n'entraînent pas les capacités requises pour remplir certaines fonctions.

M. Bousquet établit qu'il n'existe aucune contradiction à ce sujet entre le projet du ministre et celui de la commission.

La Chambre adopte successivement les articles du projet, dont l'ensemble est ensuite adopté par 358 voix contre 128 sur 516 votants.

M. Dreolle défend sa proposition tendant à l'abolition des permis de chasse.

M. Andrieux, rapporteur, prie l'Assemblée de ne pas prendre en considération cette proposition, qui lui paraît inspirée par d'autres motifs que la protection du gibier.

M. de la Salette appuie dans l'intérêt du Trésor les conclusions de la commission.

La proposition n'est pas prise en considération.

La séance est levée à 6 heures.

### ÉTRANGER

La révolution mexicaine. On mande de la Havane, 23 mai, au World of New-York :

Le steamer-malle-poste français est arrivé ici venant de Vera-Cruz. Les passagers du bord disent que, pendant les quatre jours qui ont précédé leur départ, il n'est arrivé ni train ni correspondance de la capitale; toutes les communications avec l'intérieur étaient interrompues.

La rébellion semblait prendre des proportions alarmantes. Le bruit courait que le président de la cour suprême de Mexico était parti pour les Etats-Unis et que le président Lerdo de Tejada lui-même se disposait à vendre ses biens pour les sauver d'un désastre.

Ces bruits paraissent exagérés, mais la gravité de la situation dans la partie méridionale de la République ne pouvait être mise en doute.

On pense que quatre mois encore sont nécessaires pour accomplir cette jonction de tuyaux, ainsi que pour terminer le pont, et que le travail entier pourra être fini et en état de fonctionner que vers la fin de l'année courante, sauf des cas d'empêchements imprévus.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix présente ses concitoyens au retard de contributions que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandement.

Roubaix, le 7 juin 1876. Louis WATTINE-WATTINNE. Adjoint.

Les funérailles de M. Eugène Wattinne Vandame ont eu lieu ce matin au milieu d'une affluence immense dans laquelle la plupart des principales familles de l'arrondissement étaient représentées.

Au cimetière, un discours ému a été prononcé par M. de Lallènes-Laprade, ancien colonel au 46<sup>e</sup> régiment de mobiles. On sait que M. Wattinne fit partie de ce régiment pendant la dernière campagne, en qualité de lieutenant. Nous espérons pouvoir reproduire demain ce discours.

On travaille activement à la nouvelle prise d'eau de la Lys. La maçonnerie du réservoir de Roubaix s'élève déjà à près de dix mètres. 600 mètres environ de tuyaux devant relier ensemble le réservoir de Roubaix et celui de Tourcoing sont déjà posés, partie du côté de Roubaix, partie du côté de Tourcoing.

Le pont qui doit relier ces deux parties est en bonne voie d'exécution, les deux culées sont terminées et déjà se dressent les échafaudages devant servir à monter les cintres de la voûte.

A Tourcoing, tous les tuyaux sont déposés sur l'emplacement qui doit les recevoir. La rue Notre-Dame des Anges n'est plus qu'une vaste tranchée devant rejoindre le nouveau boulevard dont les travaux de canalisation sont momentanément suspendus, à cause des déblais considérables qu'exige le nivellement de cette voie, mais qui seront repris dans un bref délai.

Entre Tourcoing et Bousbecque aucun travail n'a encore été commencé; rien, du reste, ne pousse de ce côté où tout sera terminé avant même que les bâtiments devant recevoir les machines hydrauliques, soient construits.

La grande crue des eaux de la Lys qui a duré assez longtemps a apporté un retard considérable dans l'exécution de ce travail. Les eaux, ayant envahi les fondations, force fut de suspendre et d'attendre des temps plus propices, en ce moment tout est en activité.

Le point le plus important, quant à présent, est de relier les deux réservoirs de Roubaix et de Tourcoing, afin de parer à tout accident pouvant survenir dans l'ancienne canalisation.

On pense que quatre mois encore sont nécessaires pour accomplir cette jonction de tuyaux, ainsi que pour terminer le pont, et que le travail entier pourra être fini et en état de fonctionner que vers la fin de l'année courante, sauf des cas d'empêchements imprévus.

Le Progrès du Nord et l'Echo du Nord ont reçu de Roubaix, une communication ainsi conçue :

« Samedi à en lieu une réunion privée à laquelle étaient conviés environ 200 électeurs

de service marchera plus sûrement en ayant à compter avec un remontage régulier de poids qu'avec la surveillance d'une pile.

Après avoir rejeté ce système d'un régulateur électrique, nous avons dû nous arrêter, pour résoudre le problème de l'unification de l'heure dans la ville de Roubaix, à l'une des trois combinaisons suivantes :

1<sup>o</sup> Un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et des compteurs chronométriques ou des cadrans distribués sur différents points de la ville; 2<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et un système de remise à l'heure appliqué à nos horloges publiques; 3<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville, mais avec la double fonction de régulateur pour des cadrans et de régulateur pour remise à l'heure.

La première combinaison entraînerait moins de dépenses d'installation. C'est le système qui fonctionne à Gand et à Bruxelles depuis déjà bien des années. Gand aurait plus de cent cadrans et Bruxelles plus de deux cents cadrans pesés tant pour le service de la ville que pour le service des particuliers, et fonctionnant dans chaque ville par un régulateur unique. Nous tenons ces détails des employés mêmes du service des horloges dans ces deux villes. Mais ce système a pour inconvénients de n'utiliser en aucune manière les horloges publiques pour l'achat desquelles notre ville a déjà fait d'importantes dépenses; il supprime les sonneries d'heures et de demi-heures auxquelles nous sommes habitués ou du moins les laisse comme par le passé indépendantes de toute action régulatrice; enfin il est d'un entretien plus coûteux par la grande quantité d'électricité qu'il exige et dans plusieurs cas faciles à prévoir nous expose à priver de l'heure la ville ou tel quartier de la ville.

La seconde combinaison coûte incomparablement moins comme dépense d'électricité, cet agent ne devant avoir d'autre rôle que de remettre à l'heure et

de service marchera plus sûrement en ayant à compter avec un remontage régulier de poids qu'avec la surveillance d'une pile.

Après avoir rejeté ce système d'un régulateur électrique, nous avons dû nous arrêter, pour résoudre le problème de l'unification de l'heure dans la ville de Roubaix, à l'une des trois combinaisons suivantes :

1<sup>o</sup> Un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et des compteurs chronométriques ou des cadrans distribués sur différents points de la ville; 2<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et un système de remise à l'heure appliqué à nos horloges publiques; 3<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville, mais avec la double fonction de régulateur pour des cadrans et de régulateur pour remise à l'heure.

La première combinaison entraînerait moins de dépenses d'installation. C'est le système qui fonctionne à Gand et à Bruxelles depuis déjà bien des années. Gand aurait plus de cent cadrans et Bruxelles plus de deux cents cadrans pesés tant pour le service de la ville que pour le service des particuliers, et fonctionnant dans chaque ville par un régulateur unique. Nous tenons ces détails des employés mêmes du service des horloges dans ces deux villes. Mais ce système a pour inconvénients de n'utiliser en aucune manière les horloges publiques pour l'achat desquelles notre ville a déjà fait d'importantes dépenses; il supprime les sonneries d'heures et de demi-heures auxquelles nous sommes habitués ou du moins les laisse comme par le passé indépendantes de toute action régulatrice; enfin il est d'un entretien plus coûteux par la grande quantité d'électricité qu'il exige et dans plusieurs cas faciles à prévoir nous expose à priver de l'heure la ville ou tel quartier de la ville.

La seconde combinaison coûte incomparablement moins comme dépense d'électricité, cet agent ne devant avoir d'autre rôle que de remettre à l'heure et

de service marchera plus sûrement en ayant à compter avec un remontage régulier de poids qu'avec la surveillance d'une pile.

Après avoir rejeté ce système d'un régulateur électrique, nous avons dû nous arrêter, pour résoudre le problème de l'unification de l'heure dans la ville de Roubaix, à l'une des trois combinaisons suivantes :

1<sup>o</sup> Un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et des compteurs chronométriques ou des cadrans distribués sur différents points de la ville; 2<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et un système de remise à l'heure appliqué à nos horloges publiques; 3<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville, mais avec la double fonction de régulateur pour des cadrans et de régulateur pour remise à l'heure.

La première combinaison entraînerait moins de dépenses d'installation. C'est le système qui fonctionne à Gand et à Bruxelles depuis déjà bien des années. Gand aurait plus de cent cadrans et Bruxelles plus de deux cents cadrans pesés tant pour le service de la ville que pour le service des particuliers, et fonctionnant dans chaque ville par un régulateur unique. Nous tenons ces détails des employés mêmes du service des horloges dans ces deux villes. Mais ce système a pour inconvénients de n'utiliser en aucune manière les horloges publiques pour l'achat desquelles notre ville a déjà fait d'importantes dépenses; il supprime les sonneries d'heures et de demi-heures auxquelles nous sommes habitués ou du moins les laisse comme par le passé indépendantes de toute action régulatrice; enfin il est d'un entretien plus coûteux par la grande quantité d'électricité qu'il exige et dans plusieurs cas faciles à prévoir nous expose à priver de l'heure la ville ou tel quartier de la ville.

La seconde combinaison coûte incomparablement moins comme dépense d'électricité, cet agent ne devant avoir d'autre rôle que de remettre à l'heure et

de service marchera plus sûrement en ayant à compter avec un remontage régulier de poids qu'avec la surveillance d'une pile.

Après avoir rejeté ce système d'un régulateur électrique, nous avons dû nous arrêter, pour résoudre le problème de l'unification de l'heure dans la ville de Roubaix, à l'une des trois combinaisons suivantes :

1<sup>o</sup> Un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et des compteurs chronométriques ou des cadrans distribués sur différents points de la ville; 2<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et un système de remise à l'heure appliqué à nos horloges publiques; 3<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville, mais avec la double fonction de régulateur pour des cadrans et de régulateur pour remise à l'heure.

La première combinaison entraînerait moins de dépenses d'installation. C'est le système qui fonctionne à Gand et à Bruxelles depuis déjà bien des années. Gand aurait plus de cent cadrans et Bruxelles plus de deux cents cadrans pesés tant pour le service de la ville que pour le service des particuliers, et fonctionnant dans chaque ville par un régulateur unique. Nous tenons ces détails des employés mêmes du service des horloges dans ces deux villes. Mais ce système a pour inconvénients de n'utiliser en aucune manière les horloges publiques pour l'achat desquelles notre ville a déjà fait d'importantes dépenses; il supprime les sonneries d'heures et de demi-heures auxquelles nous sommes habitués ou du moins les laisse comme par le passé indépendantes de toute action régulatrice; enfin il est d'un entretien plus coûteux par la grande quantité d'électricité qu'il exige et dans plusieurs cas faciles à prévoir nous expose à priver de l'heure la ville ou tel quartier de la ville.

La seconde combinaison coûte incomparablement moins comme dépense d'électricité, cet agent ne devant avoir d'autre rôle que de remettre à l'heure et

de service marchera plus sûrement en ayant à compter avec un remontage régulier de poids qu'avec la surveillance d'une pile.

Après avoir rejeté ce système d'un régulateur électrique, nous avons dû nous arrêter, pour résoudre le problème de l'unification de l'heure dans la ville de Roubaix, à l'une des trois combinaisons suivantes :

1<sup>o</sup> Un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et des compteurs chronométriques ou des cadrans distribués sur différents points de la ville; 2<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville et un système de remise à l'heure appliqué à nos horloges publiques; 3<sup>o</sup> un régulateur mécanique à l'Hôtel-de-Ville, mais avec la double fonction de régulateur pour des cadrans et de régulateur pour remise à l'heure.

La première combinaison entraînerait moins de dépenses d'installation. C'est le système qui fonctionne à Gand et à Bruxelles depuis déjà bien des années. Gand aurait plus de cent cadrans et Bruxelles plus de deux cents cadrans pesés tant pour le service de la ville que pour le service des particuliers, et fonctionnant dans chaque ville par un régulateur unique. Nous tenons ces détails des employés mêmes du service des horloges dans ces deux villes. Mais ce système a pour inconvénients de n'utiliser en aucune manière les horloges publiques pour l'achat desquelles notre ville a déjà fait d'importantes dépenses; il supprime les sonneries d'heures et de demi-heures auxquelles nous sommes habitués ou du moins les laisse comme par le passé indépendantes de toute action régulatrice; enfin il est d'un entretien plus coûteux par la grande quantité d'électricité qu'il exige et dans plusieurs cas faciles à prévoir nous expose à priver de l'heure la ville ou tel quartier de la ville.

Une ambuscade calvaire. Un lissierand de la rue du Cul-de-Four, nommé Henri L..., en a été victime, l'ayant d'ailleurs tué, sur la route de Monscron à Mont-à-Leux.

Il était onze heures du soir, Henri L... s'en revenait seul de Monscron à Roubaix. Il était à quelque distance de Mont-à-Leux, quand soudain du bord de la route il vit surgir sept ombres qui tombant sur lui, le terrassèrent d'un tour de main.

L'ayant ainsi réduit à l'impuissance, les malfaisants le dévalaient complètement; sa bagne, sa montre avec la chaîne, son mouchoir, sa cravate, sa pipe, sa blague à tabac, son porte-monnaie, tout ce qu'il possédait devint leur proie.

Après quoi, ils le quittèrent sans prononcer une parole. De retour à son domicile, Henri L... prévint immédiatement la police.

Voici un vol à la poche des plus originaux. Une ménagère de la rue du Fresnoy, Adèle L... s'en revenait, hier soir, à son domicile. Adèle L... a du penchant pour fouiller les poches, soit dit en passant. En route, elle fait rencontre d'un sien ami, pochar d'émérite; on cause, une invitation faite par l'homme d'absorber du genièvre s'en suit. On boit, le pochar paie en montrant un porte-monnaie assez au complet. La ménagère se voit alors dominé par une irrésistible tentation; il faut qu'elle s'empare de l'objet renfermant tant de trésors; mais l'ivrogne, un peu méfiant avant toujours la main dans sa poche! Que faire!...

Du premier verre de genièvre, on passe au second, la ménagère voyant les bonnes dispositions de son compagnon, lui en fait avaler deux, trois, quatre... jusqu'au moment où perdant la tête, il y porta la main laissant sa poche au pouvoir de ses ennemis qui n'étaient autres que les quatre doigts et le pouce d'Adèle L... Le porte-monnaie fut enlevé et la ménagère disparut.

Les trésors étaient en gros sous et quelques menues pièces d'une valeur totale de huit francs!

L'ivrogne réveillé de sa torpeur bachique, ne se voyant plus accompagné de son porte-monnaie et de la femme, devina qu'ils avaient fui ensemble et porta plainte. Adèle L... fut arrêtée et incarcérée.

Cette femme est d'une conduite désordonnée. Elle a abandonné son mari et ses quatre enfants en bas-âge pour vivre au hasard dans la plus infâme débauche.

On a arrêté, avant-hier soir, une femme interlope, du nom de Philomène B..., venant de Valenciennes. Cette créature était revenue en France, malgré l'arrêt d'expulsion porté contre elle, en octobre 1870.

Voici une razzia d'ivrognes faite, ces jours derniers, dans les rues par les sergents de ville.

La première prise est un trieur de laines du Trichon, Henri R... Notre homme a été trouvé sous le porche de l'église Saint-Martin, couché, attendant que sa raison revienne. Conduit

accomplissant trente à soixante fois moins de travail que dans le système précédent; de plus cette combinaison offre plus de sécurité pour la régularité du service; nous laissons les horloges remises en état convenable marcher indépendamment l'une de l'autre sous l'action des poids tenseurs et des balanciers et le régulateur envoie le courant électrique pour les remettre chacune à l'heure exacte, à des intervalles de temps assez rapprochés pour que les différences d'écarts ne puissent se traduire d'une manière sensible sur les cadrans de ces horloges. Mais ce système de remise à l'heure appliqué à nos cinq horloges: St-Martin, Notre-Dame, Ste-Elisabeth, Abattoir, Marché du Trichon, ne donne l'heure que sur ces mêmes points, ce qui laisse beaucoup à désirer pour une ville comme Roubaix qui compte dans presque toutes les rues de si nombreux et si importants ateliers.

Troisième combinaison a donc été adoptée par notre administration, qui a bien vivement à cœur d'arriver à une solution satisfaisante de cette question d'unification de l'heure, nous conservons nos mécanismes d'horlogerie dans ce qu'ils ont d'utilisable, nous conservons les grands cadrans qui sont placés sur nos monuments publics, nous conservons les sonneries qui nous apportent l'heure chez nous; nous avons un système qui assure avec une faible consommation d'électricité, la régularité de marche de nos horloges; enfin nous ajoutons à ce système de remise à l'heure électrique, et pour le compléter à beaucoup moins de frais relativement que par l'installation de nouvelles horloges, un système de compteurs chronométriques posés dans les principales rues de la ville.

Tel est le projet qui est en voie d'exécution. L'abbé H. VASSART.

(La suite à dimanche ou lundi)

Feuilleton du Journal de Roubaix du 9 Juin 1876.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX

## REVUE INDUSTRIELLE

### II. Unification de l'heure par l'électricité.

Personne n'ignore à Roubaix que depuis bien des années déjà, nos horloges publiques, affichant la plus impudente inexactitude, nuisaient à la liberté d'aller chacune son petit train sans aucun souci de ses voisins... ou de n'aller pas... au grand déconfortement de ceux qui sont assésés dans la charge de leur direction, comme un grand mécontentement de tous ceux qui auraient voulu pouvoir compter avec elles. Et pourtant, le développement du commerce et de l'industrie dans notre ville donnait une importance chaque jour croissante à la question de l'unification de l'heure. En effet, à moins d'appartenir à la classe de ces natures indolentes qu'une longue habitude fait écarter de l'horloge du travail et l'amour du sommeil ou à moins d'avoir tout l'esprit d'opposition et toute la subtilité de raisonnement de D. Scipie, on ne peut pas proclamer unanimement qu'il est de l'intérêt général d'avoir une heure de la ville en rapport avec l'heure de la gare, et de faire circuler pour ainsi dire cette heure de la ville par nos monuments publics, par notre bureau de poste, par notre tribunal de commerce, par notre bourse, par nos rues, par nos écoles et par nos ateliers? Un petit projet d'unification de l'heure ne vient-il pas à propos se placer à côté, et pour ainsi dire, s'abriter à l'ombre de tous ces grands projets que notre conseil municipal élève en ce moment et qui doivent modifier d'une manière si sensible la physiologie de notre ville? Mais c'est avec empruntions à l'électricité ses rapides ailes, passons par-dessus toutes ces considérations si variées auxquelles

pourront s'arrêter avec plus ou moins de complaisance ceux qui ont des loisirs ou le goût des amplifications et allons nous reposer sur le terrain des applications.

Que les clepsydres ou horloges à eau continuent à dormir dans l'histoire, que les sabliers de toute espèce continuent à fournir longtemps encore des indications plus ou moins précieuses aux cuisiniers et aux Baur-Lormian, la grande et belle horlogerie, l'horlogerie sérieuse réclame impérieusement le pendule. Bien que l'application du pendule n'ait été faite que par Huyghens en 1657, son origine remonte au jour où Galilée, recueilli dans la cathédrale de Pise et priant sans doute bien plus avec son esprit qu'avec ses lèvres ou avec son cœur découvrait l'isochronisme des oscillations du pendule, en observant la lampe qui se balançait majestueusement dans le sanctuaire, devant ce Dieu dont elle rappelle la présence par ses pâles et silencieuses clartés. Mais le pendule lui-même, par les variations de longueur que peuvent lui faire subir les variations de température, par les variations d'amplitude d'oscillation que l'épaississement des huiles, les frotements les ébranlements etc., peuvent amener, le pendule lui-même, disons-nous, ne peut servir encore que bien imparfaitement de régulateur aux horloges. Aussi, depuis Charles-Quint retiré au couvent de St-Just et assaillant mais en vain de faire sonner deux horloges d'accord, jusqu'à nos jours où la perfection de l'ouillage a mis tant de ressources au service de l'horlogerie, quiconque s'est occupé quelque peu de cette question a pu reconnaître combien il est difficile d'assurer la parfaite régularité de marche des horloges même bien construites. Que penser alors de la régularité qu'il faut de l'irrégularité de marche de ces horloges qui ont été livrées et installées dans des conditions défectueuses et auxquelles on n'a pas donné le soin et l'entretien nécessaires.

Cet état de choses nous ayant amené